159e Année — N° 32 NC

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

12 Août 2010

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 159 N° 32 - Numera Hau	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 12 no Atete 2010

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 32 du 12 août 2010

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE **Pages**

Arrêté n° HC 517 DCPAF/DPAF/my du 3 août 2010 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction de la police aux frontières de la Polynésie française 3788

Arrêté n° HC 236 DRHME/BRHT/RT du 10 août 2010 modifiant l'article 2 de l'arrêté n° HC 241 DRHME/BRHT/ET du 22 août 2008 portant délégation de signature à M. Frédéric Salvage, chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu et Gambier 3789

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 1368 CM du 11 août 2010 portant répartition des crédits de paiement n° 7-2010 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2010 3791

Arrêté n° 1369 CM du 11 août 2010 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 10-2010 CA/OPH du 18 juin 2010 de l'établissement public industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" fixant les conditions principales du contrat de travail du directeur général de l'Office polynésien de l'habitat par intérim 3792

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 517 DCPAF/DPAF/my du 3 août 2010 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction de la police aux frontières de la Polynésie française.

Le directeur de la police aux froncières de Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée par l'ordonnance n° 2005-432 du 6 mai 2005 ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° HC 221 DRHME/BRHT/RT du 28 juillet 2010 désignant M. Philippe Babdor, commandant de police, pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de la police aux frontières de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 222 DRHME/BRHT/RT du 28 juillet 2010 portant délégation de signature à M. Philippe Babdor, directeur par intérim de la police aux frontières de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2564 DAPN/RH/BOP du 21 octobre 2009 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales portant nomination au grade de commandant de police de M. Philippe Babdor, affecté en qualité de directeur adjoint de la police aux frontières de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 670 DAPN/RH/0F du 29 février 2008 portant promotion à compter du 1er janvier 2007 du lieutenant de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française Gilles Fouliard au grade de capitaine de police au titre de l'année 2007, affecté en qualité de chef du service de la police aux frontières de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 459 SATPN du 18 septembre 2009 portant avancement de grade du brigadier-chef de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française Raphaël Ching ;

Vu l'arrêté n° 06-3970 DAPN/RH/GG du 4 octobre 2006 du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales portant reclassement au grade de brigadier-chef de police et notamment en ce qui concerne Mme Mélanie Teturu ;

Vu l'arrêté n° HC 461 SATPN du 18 septembre 2009 portant avancement de grade du brigadier de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française Dehlia Amaru épouse Deligny ;

Vu l'arrêté n° HC 466 SATPN du 18 septembre 2009 portant avancement de grade du gardien de la paix du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française Stanley Metua ;

Vu l'arrêté n° 177 SATPN du 18 avril 2007 portant nomination au grade de brigadier de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française de M. Alfred Marotau à compter du 1er janvier 2005 ;

Vu l'arrêté n° HC 669 SATPN du 4 décembre 2009 portant avancement de grade du gardien de la paix du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française Carlos Teiefitu ;

Vu l'arrêté n° 06-3970 DAPN/RH/GG du 4 octobre 2006 portant nomination au grade de brigadier-chef de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française de M. Albert Mollen à compter du 2 octobre 2004 ;

Vu l'arrêté n° 06-3970 DAPN/RH/GG du 4 octobre 2006 portant nomination au grade de brigadier-chef de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française de M. Laurent Suard à compter du 2 octobre 2004 ;

Vu l'arrêté n° 06-3970 DAPN/RH/GG du 4 octobre 2006 portant nomination au grade de brigadier-chef de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française de M. Albert Liu à compter du 2 octobre 2004 ;

Vu l'arrêté n° HC 111 SATPN du 23 mars 2009 portant nomination au grade de brigadier de police de la police nationale de M. Philippe Barutel à compter du 1er janvier 2009 ;

Vu l'arrêté n° HC 470 SATPN du 18 septembre 2009 portant nomination au grade de brigadier de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française de Mlle Karine Vincent à compter du 1er janvier 2008 ;

Vu l'arrêté n° HC 691 SATPN du 18 décembre 2009 portant avancement de grade du brigadier de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française Maurice Rosin ;

Vu l'arrêté n° HC 782 SATPN du 24 décembre 2008 portant nomination au grade de brigadier de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française de M. Gilles Maeta à compter du 1er janvier 2007 ;

Vu l'arrêté n° HC 670 SATPN du 4 décembre 2009 portant avancement de grade du gardien de la paix du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française Benjamin Tuarau ;

Vu l'arrêté n° 2067 DAPN/RH/BOP du 3 août 2010 portant mutation du lieutenant de police du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française, Vaitiare Dupont à la direction de la police aux frontières de la Polynésie française, à compter du 1er juillet 2010 ;

Vu l'arrêté n° HC 373 DCPAF/DPAF/sc du 2 juin 2010 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction de la police aux frontières de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée aux :

- capitaine de police Gilles Fouliard ;
- lieutenant de police Vaitiare Dupont ;
- brigadier-major de police Raphaël Ching ;
- brigadier-chef de police Mélanie Teturu ;
- brigadier-chef de police Delhia Deligny ;
- brigadier de police Stanley Metua,

à l'effet de signer les actes suivants :

- la délivrance des visas de transit de cinq jours dans le cas de force majeure ;
- la délivrance et la prorogation de visas à des ressortissants étrangers effectuant une première touchée ou étant de passage en Polynésie française sans que le séjour ainsi autorisé ne puisse dépasser une durée de quatre-vingt-dix jours ;
- la délivrance des visas de régularisation valables pendant une période inférieure ou égale à quatre-vingt-dix jours à compter de la première touchée pour les ressortissants étrangers provenant d'un pays dépourvu d'une représentation consulaire ;
- les messages relatifs aux accords ou aux refus de délivrance des visas de court séjour ;
- la délivrance des visas de court séjour, de transit ou de long séjour (type D), pour une ou plusieurs entrées sans que le séjour autorisé ne puisse dépasser une durée de quatre-vingt-dix jours à destination de la France métropolitaine, des DOM-COM et de la Nouvelle-calédonie, en faveur des étrangers résidant en Polynésie française et titulaires d'un titre de séjour en Polynésie française.

Art. 2.— Délégation de signature est donnée aux :

- brigadier-chef de police Albert Mollen ;
- brigadier-chef de police Laurent Suard ;
- brigadier-chef de police Albert Liu ;
- brigadier de police Philippe Barutel ;
- brigadier de police Karine Vincent ;
- brigadier-chef de police Maurice Rosin ;
- brigadier de police Gilles Maeta ;
- brigadier de police Benjamin Tuarau ;
- brigadier de police Alfred Marotau ;
- brigadier de police Carlos Teiefitu,

à l'effet de signer les actes suivants :

- la délivrance des visas de transit de cinq jours dans le cas de force majeure ;
- la délivrance des visas de régularisation valables pendant une période inférieure ou égale à quatre-vingt-dix jours à compter de la première touchée pour les ressortissants étrangers provenant d'un pays dépourvu d'une représentation consulaire.

Art. 3.— Le présent arrêté abroge l'arrêté n° HC 373 DCPAF/DPAF/sc du 2 juin 2010.

Art. 4.— Le directeur par intérim de la police aux frontières en Polynésie française et le directeur de la réglementation et du contrôle de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 août 2010.
Le directeur par intérim,
Philippe BABDOR.

ARRETE n° HC 236 DRHME/BRHT/RT du 10 août 2010 modifiant l'article 2 de l'arrêté n° HC 241 DRHME/BRHT/ET du 22 août 2008 portant délégation de signature à M. Frédéric Salvage, chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu et Gambier.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par l'ordonnance n° 2005-432 du 6 mai 2005 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle -Calédonie ;

Page LEXPOL 4 sur 7

Vu le décret du 13 juin 2008 portant nomination de M. Adolphe Colrat, préfet en service détaché, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté gubernatorial du 28 août 1913 portant création à Papeete d'un établissement public destiné à recevoir les personnes atteintes d'aliénation mentale ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales nommant M. Frédéric Salvage, premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, détaché en qualité d'administrateur civil hors classe, en qualité de chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu et Gambier en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 241 DRHME/BRHT/ET du 22 août 2008 portant délégation de signature à M. Frédéric Salvage, chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu et Gambier modifié par les arrêtés n° HC 143 DRHME/BRHT/ET du 9 juin 2009 et n° HC 468 DRHME/BRHT/ET du 9 décembre 2009 ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2009 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales portant nomination de M. Eric Berthon, premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel en instance de détachement dans le corps des administrateurs civils, en qualité de secrétaire général adjoint du haut-commissariat de la République en Polynésie ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2009 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales portant nomination de Mme Magali Charbonneau, administratrice civile, afin d'exercer les fonctions de directeur du cabinet du haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2010 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales portant nomination de M. Jean-Michel Jumez, sous-préfet détaché en qualité d'administrateur civil hors classe, en qualité de chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 de l'arrêté n° HC 241 DRHME/BRHT/ET du 22 août 2008 susvisé, portant délégation de signature à M. Frédéric Salvage, chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu et Gambier, est modifié comme suit :

Au lieu de : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Salvage, chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu et Gambier, la délégation de signature détaillée à l'article 1er sera exercée, dans les mêmes conditions et respectivement, par :

- M. Eric Spitz, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;
- M. Eric Berthon, secrétaire général adjoint du haut-commissariat et chef de la subdivision administrative des îles Australes ;
- M. Ghyslain Chatel, chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent.

Lire : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Salvage, chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu et Gambier, la délégation de signature détaillée à l'article 1er sera exercée, dans les mêmes conditions et respectivement, par :

- Mme Magali Charbonneau, directeur du cabinet du haut-commissaire ;
- M. Jean-Michel Jumez, chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent ;
- M. Eric Berthon, secrétaire général adjoint du haut-commissariat et chef de la subdivision administrative des îles Australes.

Art. 2.— Le secrétaire général du haut-commissariat, le chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu et Gambier, et le directeur de la réglementation et du contrôle de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 août 2010.
Adolphe COLRAT.

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

NOR : DBP1002182AC

Par arrêté n° 1368 CM du 11 août 2010.— La répartition prévisionnelle n° 7-2010 des crédits de paiement du budget d'investissement de l'exercice 2010 est déterminée selon les annexes n° 1 et n° 2 ci-jointes.

Ministere	Chapitre	AP	Libellé de l'AP	CP Total	Fonds propres	CdP Etat.	FEI.
PR	901	12.2010	Matériel de transport - Tous services 2010	-20 000 000	-20 000 000	0	0
PR	901	14.2010	Matériel et mobilier de bureau - Tous services 2010	-10 000 000	-10 000 000	0	0
PR	901	336.2010	Aménagements et travaux de rénovation bâtiment 3.3 de Vaiami	30 000 000	30 000 000	0	0
Total Chapitre 901				**0**	**0**	**0**	**0**
MSE	903	77.2010	Assainissement des eaux usées de PAPEETE - Etudes préliminaires complémentaires (C.d.P)	-26 857 920	-26 857 920	0	0
MSE	903	300.2010	Assainissement des eaux usées de PAPEETE - Etudes, communication et travaux préparatoires (C.d.P.)	26 857 920	26 857 920	0	0
Total Chapitre 903				**0**	**0**	**0**	**0**
MRM	905	89.2010	Abris stands poissonneries	-10 000 000	-10 000 000	0	0
MRM	905	92.2010	Subvention d'investissement à la S3P - 2010	-20 000 000	-20 000 000	0	0
MRM	905	93.2010	Augmentation de Capital de la S3P - 2010	-15 000 000	-15 000 000	0	0
MRM	905	98.2010	Acquisition et rénovation des équipements du port de pêche - 2010	-9 000 000	-9 000 000	0	0
MRM	905	302.2010	Développement filière pêche Tuamotu Hao	44 500 000	4 419 318	0	40 080 682
MRM	905	337.2010	Dispositif production glace - port de pêche	49 580 682	49 580 682	0	0
MAA	905	104.2010	Participation au capital de la SAEM abattage de Tahiti	-50 000 000	-50 000 000	0	0
MAA	905	338.2010	Acquisition de locaux de réfrigération et d'équipements de transformation des produits	25 000 000	25 000 000	0	0
MAA	905	339.2010	Travaux de rénovation des locaux de stockage des produits agricoles	25 000 000	25 000 000	0	0
Total Chapitre 905				**40 080 682**	**0**	**0**	**40 080 682**
MSE	907	76.2008	Equipement du centre d'enseignement aux soins d'urgence (C.d.P.)	0	1 085 095	-1 085 095	0
Total Chapitre 907				**0**	**1 085 095**	**-1 085 095**	**0**
MAE	910	118.2003	Centre hospitalier du Taaone (FREPF-DGDE)	350 000 000	350 000 000	0	0
MAE	910	119.2003	Equipements - Centre hospitalier Taaone (FREPF-DGDE)	-254 000 000	-254 000 000	0	0
MSE	910	83.2008	Construction et équipement unité Long séjour Taravao (C.d.P)	-33 000 000	-18 000 000	-15 000 000	0
MSE	910	141.2010	Travaux de rénovation bâtiment santé (C.d.P)	-797 755	-435 140	-362 615	0
MSE	910	147.2010	Travaux et équipements divers structures hospitalières 2010	-649 955	-649 955	0	0
MSE	910	340.2010	Réseau Radio de Secours et de Soins d'Urgence (RRSSU) (C.d.P.)	33 000 000	18 000 000	15 000 000	0
Total Chapitre 910				**94 552 290**	**94 914 905**	**-362 615**	**0**
MSE	913	72.2000	Programme assainissement Nord Bora Bora	144 370	144 370	0	0
MSE	913	344.2009	Assainissement eaux usées PUNAAUIA - Phase3	-144 370	-144 370	0	0
Total Chapitre 913				**0**	**0**	**0**	**0**
MRE	914	264.2010	Installations centrales hybrides dans les îles- tranche 2 (F.E.I)	-19 772 727	0	0	-19 772 727
Total Chapitre 914				**-19 772 727**	**0**	**0**	**-19 772 727**
MSF	916	46.2008	Subvention OPH - Habitat dispersé (DGDE) Prog 2008	-72 622 378	-72 622 378	0	0
MSF	916	304.2009	Subvention OPH-Chauffe eau solaire (F.E.I)	173 956 455	72 622 378	0	101 334 077
Total Chapitre 916				**101 334 077**	**0**	**0**	**101 334 077**
PR	951	288.2010	Remboursement de la dette du Pays	115 000 000	115 000 000	0	0
Total Chapitre 951				**115 000 000**	**115 000 000**	**0**	**0**
TOTAL				**330 194 322**	**210 000 000**	**-1 447 615**	**121 641 937**

Annexe 2 de l'arrêté de répartition n° 7 - 2010

Ministere	901	903	905	907	909	910	913	914	916	951	Total
PR										115 000 000	115 000 000
VP											0
MAE						96 000 000					96 000 000
MRE								-19 772 727			-19 772 727
MSF									101 334 077		101 334 077
MSE						-1 447 710					-1 447 710
MRM			40 080 602								40 080 602
MAA											0
MDA											0
Total	0	0	40 080 602	0	0	94 552 290	0	-19 772 727	101 334 077	115 000 000	331 194 322

NOR : OPH1001917AC

Par arrêté n° 1369 CM du 11 août 2010.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 10-2010 CA/OPH du 18 juin 2010 de l'établissement public industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" fixant les conditions principales du contrat de travail du directeur général de l'Office polynésien de l'habitat par intérim.

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- Livret d'apprentissage anticipé de la conduite	**670 F CFP**
- Rapport annuel 2008 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française (JOPF n° 52 NS du 21/09/09)	**861 F CFP**
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2009	2 252 F CFP
- Notices des produits médicamenteux de la pharmacopée chinoise (JOPF n° 4 NS/2009)	1 092 F CFP
- Annexe à la loi du pays n° 2008-7 du 25 août 2008 relative au droit de douane (JOPF n° 42 NS du 5 septembre 2008)	2 835 F CFP
- Annexe à la loi du pays n° 2008-8 du 25 août 2008 relative à la nomenclature combinée (JOPF n° 43 NS du 5 septembre 2008)	2 877 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Nuku Hiva (JOPF n° 52 NS/2008)	210 F CFP
- Affiches "Accident du Travail"	174 F CFP
- Affiches "Défense de consommer"	174 F CFP
- Affiches "Loi sur l'ivresse"	267 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 F CFP
- Association des PTOM à la Communauté européenne	798 F CFP
- Barême des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble)	2134 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2008	2 090 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2007	1 971 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes 2006	2 667 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes 2005	2 604 F CFP
- Code des marchés publics (Septembre 2004)	2 415 F CFP
- Code du travail (édition 2004)	3 938 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché)	882 F CFP
- Code de l'éducation (JOPF n° 3 NS du 25 août 2000)	441 F CFP
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique	1355 F CFP
- Code des communes de la Polynésie française	429 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	378 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	704 F CFP
- Code de procédure civile (broché)	630 F CFP
- Code de la mer en tahitien	798 F CFP
- Comptes-rendus intégraux des débats de l'assemblée de la Polynésie française *(abonnement annuel)*	4 209 F CFP
- Convention collective des assurances	331 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics	940 F CFP
- Convention collective des banques	496 F CFP
- Convention collective du commerce	525 F CFP
- Convention collective du gardiennage	352 F CFP
- Convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie française	536 F CFP
- Convention collective de l'industrie	431 F CFP
- Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication	743 F CFP
- Convention collective du nettoyage	410 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1)	718 F CFP
- Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 *broché*)	1 040 F CFP
- Instruction budgétaire et comptable M114 des communes	1 250 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française	945 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour)	3 413 F CFP
- Statut de la fonction publique : *Tome 1 :* Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)	2 629 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995)	2 027 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996)	2 095 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997)	2 504 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998)	2 914 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999)	3 192 F CFP
- Table chronologique (année 2000)	1 250 F CFP
- Table chronologique (année 2001)	1 386 F CFP
- Table chronologique (année 2002)	1 460 F CFP
- Tarif des douanes (édition 2004)	5 670 F CFP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages

43, rue des Poilus-Tahitiens — B.P. 117 - 98713 Papeete — Tél. : 50.05.80 - Fax : 42.52.61 — Lundi à Jeudi : 7 h à 14 h 45 et Vendredi : 7 h à 12 h 45